

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>9</b> Présents : <b>6</b> Votants : <b>6</b>	<b>L'AN DEUX MIL DOUZE Le JEUDI 22 NOVEMBRE à 20 H 30</b>
Date de convocation : <b>15/11/2012</b>  Date d'affichage : <b>15/11/2012</b>	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : <b>Monsieur Daniel LEBAR, Maire.</b>  <b>Étaient présents : MM. LEBAR et DECROIX Mmes SUILLEROT et DE GAVRE MM. LOMMIS et MASSARD</b>  <b>Absente excusée : Mme SADO DORNIER pouvoir à M. LOMMIS</b> <b>Absents : MM. TOUBOUL et JOUIN</b>  Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
<b>Délibération 12/16</b>	Secrétaire de séance : M. MASSARD

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le compte rendu de la séance du 12 juillet est approuvé à l'unanimité.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire indique qu'il convient de prendre 3 décisions modificatives, qu'il expose :

- la 1<sup>re</sup> est due à un reversement plus important que prévu d'une partie des impôts perçus par la commune (articles 73923 et 73925) ;
- la 2<sup>e</sup> consiste en la rectification d'une erreur sur le report du déficit d'investissement de 2011 (c'est le report de l'année 2010 – 78 900 € – et non celui de 2011 – 3 537,06 € – qui a été inscrit au BP 2012). La recette supplémentaire induite sera répartie entre les opérations « Enfouissement des réseaux » et « Contrat rural » (pour provisionnement) ;
- la 3<sup>e</sup> est un jeu d'écritures d'inscription de frais d'étude en dépenses de travaux (éligibles au remboursement de la TVA).

**Vu le Budget Primitif 2012 voté le 11 avril 2012 ;**

**Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif en fin d'exercice du fait d'un versement plus important que prévu aux articles 73923 et 73925 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE des virements de crédits suivants :**

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article 73923 : + 2 000 €

Article 73925 : + 4 000 €

Chapitre 023 : - 6 000 €

\*\*\*\*\*

**Vu le Budget Primitif 2012 voté le 11 avril 2012,**

**Considérant la nécessité de corriger une erreur sur le report du déficit d'investissement 2011 et d'ajuster ce Budget Primitif,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE des virements de crédits suivants :**

**Section d'Investissement :**

**Recettes :**

Chapitre 021 : - 6 000 €

**Dépenses :**

Opérations financières

Article 001 : - 75 362,94 €

Opération 77

Article 21538 : + 11 000 €

Opération 84

Article 2135 : + 58 362,94 €

\*\*\*\*\*

Vu le Budget Primitif 2012 voté le 11 avril 2012 ;

Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif afin de faire passer des frais d'étude (ayant donné lieu par la suite à des travaux) en dépenses de travaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE des virements de crédits suivants :**

**Section d'Investissement :**

**Dépenses :**

Chapitre 041, Article 2128 : + 1 196 €

**Recettes :**

Chapitre 041, Article 2031 : + 1 196 €

## **INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP) POUR LE GRADE DE RÉDACTEUR**

M. le Maire propose que, après la nomination du secrétaire de Mairie comme rédacteur, l'IEMP soit instaurée pour le grade de rédacteur comme elle l'était précédemment pour le grade d'adjoint administratif.

Vu les décrets et arrêtés relatifs à l'IEMP ;

Vu la délibération du 27 mars 2006 instaurant l'IEMP dans la collectivité pour le grade d'adjoint administratif ;

Vu l'arrêté communal 12/4 du 9 mai 2012 nommant le secrétaire de Mairie au grade de rédacteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'instaurer dans la collectivité, pour le grade de rédacteur, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures pour une enveloppe globale annuelle de 1250,08 € soit 1 fois le montant annuel de référence pour le grade de rédacteur.**

## **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

La Fédération Française de Randonnée a créé, avec les enfants de l'école de Bazoches, un sentier pédagogique qui emprunte quelques centaines de mètres de voies mareilloises. M. le Maire explique que, en conséquence, il y a nécessité que la commune se joigne à la démarche de la commune de Bazoches de demande d'inscription au plan départemental.

Vu le projet de création d'itinéraire de randonnée proposé par le CODERANDO 78 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE l'inscription au Plan Départemental de la Randonnée Pédestre, approuvé par délibération du Conseil général en date du 29 octobre 1993, et mis à jour le 25 novembre 1999, des voies désignées ci-après :**

- route de la Garenne (voie communale n° 3) de son croisement avec la RD 13 à son croisement avec le chemin de la Fontaine Saint-Martin,
- chemin de la Fontaine Saint-Martin

conformément à la carte annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE le balisage et l'équipement signalétique de l'itinéraire par le CODERANDO conformément à ses préconisations et à celles de la charte officielle du balisage de la Fédération française de la randonnée pédestre ;**

**DÉCIDE de confier au CODERANDO la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des voies inscrites à ce plan ;  
AUTORISE M. le Maire, en tant que de besoin, à signer toute convention et tout document inhérent à cette procédure d'inscription.**

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE, D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE HOUDAN – MONTFORT-L'AMAURY (SMEUAPHM)**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé lors de précédentes réunions du Conseil. Le syndicat n'a plus de raison d'être et la commune doit donc acter sa dissolution, décidée en Comité syndical.

**Vu la délibération en date du 17 avril 2012 du SMEUAPHM demandant sa dissolution ;  
Vu l'article 5212-33 du Code général des Collectivités Territoriales ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte d'Étude, d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan – Montfort-l'Amaury.**

## **RAPPORT ANNUEL 2011 DU DÉLÉGATAIRE DU SIRYAE (SAUR)**

Le rapport annuel 2011 du délégué du SIRYAE (Syndicat Intercommunal Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau) est parvenu en mairie.

**Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au conseil municipal, puis de le mettre à disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivent ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND connaissance du rapport annuel du délégué (SAUR) relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2011,  
DIT que ce document sera tenu à la disposition du public.**

Le rapport du syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est lui aussi parvenu en mairie ; il est également mis en consultation.  
La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 3 décembre prochain.

## **RETRAIT DE LA COMMUNE DE MAULE DU SIRYAE**

Le syndicat a acté le retrait de la commune de Maule, qui n'y participait que pour l'alimentation de 3 fermes isolées ; la commune doit donner son avis sur ce retrait.

**Vu la délibération n° D409-2012 du SIRYAE en date du 10 septembre 2012 autorisant le retrait de la commune de Maule du Syndicat ;  
Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIRYAE de se prononcer sur le retrait de la commune de Maule ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE le retrait de la commune de Maule du SIRYAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

## **RETRAIT DU SIARNC DE LA CARTE D DU SIRR**

La carte D du Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet permettait au syndicat d'assainissement de traiter les boues et les graisses. Ce traitement se faisant désormais en interne,

à Villiers-Saint-Frédéric, le syndicat a choisi de se retirer de cette carte. La commune doit donner son avis sur cette décision.

**Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 juin 2012 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable pour le retrait du SIARNC de la carte D du SIRR (traitement des boues et graisses) à compter du 31 décembre 2012.**

Un point est ensuite fait sur la dernière réunion du Comité syndical : une consultation est lancée pour la réalisation de la station d'épuration de Saint-Germain de la Grange et le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et des Affluents va se voir confier des missions plus importantes.

## **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DAVRON AU SIEED**

La commune de Davron a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'ouest Yvelines, la commune doit donner son avis sur cette adhésion, acceptée par le Comité syndical du SIEED.

**Vu la demande d'adhésion en date du 13 septembre 2012 de la commune de Davron au Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'ouest Yvelines ;  
Considérant la délibération du SIEED en date du 2 octobre 2012 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ÉMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Davron au SIEED.**

Lors de la dernière réunion du Comité syndical du SIEED, il a été évoqué la relance d'appels d'offres pour la réalisation de la déchetterie de Méré.

## **URBANISME**

**Autorisation d'urbanisme :** M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil

**Contentieux :** Les contentieux Maia suivent leur cours : appel a été interjeté par la commune contre le jugement annulant les refus de permis de construire, réponse a été faite aux demandes de réparation du préjudice prétendument subi par M. Maia.

L'appel de Loticis contre le jugement du tribunal confirmant le refus de permis de lotir (entrée Nord) sera vraisemblablement jugé au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Enfin, le GFA des Bergeries, propriétaire du même terrain que celui faisant l'objet du recours de Loticis, a attaqué, en août, le PLU nouvellement approuvé de la commune.

## **TRAVAUX**

La Commission travaux s'est réunie il y a 3 jours et a traité les dossiers suivants :

**Contrat rural :** L'appel d'offres lancé en septembre pour la réalisation des travaux de la Maison du Village et de l'église a été déclaré infructueux. La consultation se poursuit donc selon la procédure adaptée.

**Programme triennal de voirie :** L'appel d'offres a été lancé pour la réalisation des 3 opérations votées lors de la précédente séance du Conseil, il s'achève le 29 novembre.

**Travaux divers :** Des devis ont été examinés pour les travaux suivants : réalisation d'un chemin piétonnier du tennis au logement communal *via* les petits jeux, réfection du mur du lavoir,

réparation ponctuelle sur la place du Château suite à un sondage effectué pour examen des réseaux.

**Illuminations de Noël :** Les illuminations des années précédentes sont reconduites. Cette année, une guirlande sera installée dans la seconde rangée de tilleuls de la mairie.

## AUTRES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) :** Exposé de Mme Suillerot. Le portail et le portillon ont été remplacés. Des infiltrations d'eau ont été constatées dans le préau et une dépendance. En conséquence, l'architecte a été contacté dans le cadre de la garantie décennale du bâtiment. D'autre part, une décision modificative a été votée (installation du portillon et remplacement de personnel).

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) :** La piscine sera fermée pour travaux jusqu'à l'été 2013.

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents (SIAMS) :** Exposé de M. Massard. Les travaux d'élagage le long de la Guyonne ont été réalisés de façon satisfaisante par les équipes techniques. En revanche, l'action des responsables de l'entreprise laisse beaucoup à désirer : tout a été fait pour faciliter leur travail et cette dernière n'a pas respecté ses engagements, changeant sans cesse d'avis sur les modalités de son intervention. De plus, il ressort des diverses réunions que le nombre d'intervenants était très élevé.

**Syndicat Intercommunal d'Électricité (SIE) :** La prochaine réunion se tiendra le 27 novembre pour décider de la dissolution du syndicat. La commune siègera dorénavant directement au Syndicat d'Énergie des Yvelines (jusqu'ici c'est le SIE qui l'y représentait).

**Syndicat Intercommunal de transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) :** La dernière réunion s'est déroulée le 3 novembre. Un affichage a été fait par la commune dans les abribus, relatif à l'obligation du port de la ceinture dans les cars scolaires – la verbalisation par les forces de police et de gendarmerie sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## QUESTIONS DIVERSES

**Parc Naturel Régional :** Le prochain Comité syndical se déroulera le 10 décembre. A la demande du Parc, la commune a donné des précisions sur le projet de réhabilitation de la Maison des Voyageurs. Une décision du Parc pour le subventionnement des travaux devrait intervenir prochainement.

**Environnement :** M. le Maire fait état de différents plans et informations (Schéma Régional de Climat de l'Air et de l'Énergie, Schéma Régional Éolien, Plan de Protection de l'Atmosphère, prévention des risques naturels liés aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles) parvenus en mairie, et qui ont été, pour certains, accompagnés d'enquêtes publiques pendant l'été.

Le projet de SDRIF est également évoqué ; son enquête publique est prévue au printemps prochain.

**Accueil en structures de petite enfance :** Après les délibérations prises lors du dernier Conseil, des enfants de Mareil sont accueillis à la maison d'assistantes maternelles du Tremblay-sur-Mauldre et à la crèche de Montfort-l'Amaury.

**Subventions :** Un jeune Mareillois qui va participer au 4L Trophy a demandé une subvention de la commune. La décision sera prise après audition de l'intéressé par les membres du Conseil.

Une jeune Mareilloise a également demandé une subvention pour la participation de la commune à un voyage humanitaire d'élèves du Lycée de La Queue-lez-Yvelines au Maroc.

Enfin, le Conseil général a versé une subvention de 224 € à la commune pour la bibliothèque.

**Dotations d'Action Parlementaire :** Dans le but de solliciter ce type de subvention, il convient de retenir et préparer des dossiers de travaux afin de pouvoir les soumettre l'an prochain.

**ADMR (Aide à domicile) :** L'ADMR a remercié la commune pour la subvention versée. Elle propose également de nouvelles activités (jardinage, petits travaux, aide aux devoirs...)

**Dégradations :** Lors des vacances scolaires (été, Toussaint) des dégradations ont été à déplorer sur des biens publics (carreaux cassés à la Mairie, porte du tennis dégonflée...).

**Cimetière :** Il est évoqué la procédure de reprise de concessions, à lancer par la commune pour les tombes délaissées.

**Soirée Beaujolais :** Cette manifestation a été encore cette année une grande réussite.

**Messe à Mareil :** Mme De Gavre regrette qu'il n'y ait pas eu d'information concernant la messe des défunts à l'église le 16 novembre dernier.

**Animaux nuisibles :** Il semble qu'il y ait une présence plus importante de rats, d'où la nécessité de traiter.

**Changement du rythme scolaire :** M. Lommis s'interroge sur le processus à mettre en place par la commune car les écoles maternelle et élémentaire fréquentées par les élèves de Mareil sont impactées. M. le Maire précise que la question sera examinée et traitée avec les partenaires du SIVOS.

**École de Bazoches:** M. Lommis fait état d'effectifs décroissants sur l'école élémentaire de Bazoches et s'interroge sur la nécessité de maintenir notre engagement sur ce projet de construction d'une nouvelle école. M. le Maire indique qu'à sa connaissance il n'y a pas d'avancement de ce projet.

La séance est levée à 22 h 50.